

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2025

Conformément aux dispositions des articles L. 2312-1, L. 3312-1, et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT), chaque année, un débat sur les orientations budgétaires a lieu au sein du conseil communautaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des priorités qui seront retenues au budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation financière, de s'exprimer sur la stratégie financière de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de connaître les informations relatives à ses effectifs. Le rapport présente diverses informations sur le contexte économique et financier afin de permettre aux élus d'apprécier leur impact sur les postes du budget.

La loi n° 2018-32, du 22 janvier 2018, de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 a ajouté, au II de l'article 13, deux nouvelles informations qui doivent être contenues dans le rapport : « À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

La loi de programmation de finances du 18 décembre 2023, pour les années 2023 à 2027 a pour objectif de proposer une trajectoire permettant de réduire le déficit public, de maîtriser la dépense publique et de stabiliser les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...).

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB constitue donc un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité.

Sommaire

- I. Le contexte macro-économique
 - A. La conjoncture internationale
 - B. La conjoncture nationale
- II. Le contexte local
 - A. Principales mesures relatives aux collectivités locales
 - B. La Communauté de communes de la Brie Nangissienne
- III. Évolution des dépenses et des recettes
 - A. En section de fonctionnement
 - a. Les recettes de fonctionnement
 - b. Les dépenses de fonctionnement
 - B. En section d'investissement
 - a. Les recettes d'investissement
 - b. Les dépenses d'investissement
- IV. Charges de personnel : évolution et projection
- V. Structure et gestion de la dette
- VI. Les budgets annexes
 - A. Le SPANC
 - B. NangisActipôle
- VII. Les grandes orientations pour l'année 2024
 - A. Le projet de territoire
 - B. Les différents soutiens et partenariats

I. Le contexte macro-économique

A. La conjoncture internationale

➤ *Monde : les banques centrales desserrent l'étou, le risque géopolitique monte d'un cran*

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) **ont commencé à desserrer l'étou du crédit** sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

➤ *Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre, mais cela va-t-il durer ?*

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

B.France : Un contexte politique inédit porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques

Le calendrier habituel d'élaboration du budget de la Nation a été fortement perturbé au second semestre 2024.

Le projet de loi de finances (PLF), pour 2025, avait ainsi été présenté à l'automne 2024, par le gouvernement de Michel Barnier, à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée Nationale décidée par le Président de la République, le 9 juin 2024, et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte initial ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement Barnier ayant été censuré par les députés, le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

Nommé le 13 décembre 2024, par le Président de la République, le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre dernier, là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat, après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

Avec la dissolution de l'Assemblée Nationale, une période d'instabilité s'est alors ouverte pour le pays. Avec quatre premiers ministres en 12 mois, l'Assemblée nationale est divisée au point de rendre fragile toute coalition gouvernementale.

La difficulté de parvenir à un consensus parlementaire sur le budget de la Nation est réelle, avec en toile de fond les incertitudes liées :

- D'une part, à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 303,0 Md€ à la fin du 3ème trimestre 2024, - soit 113,7 % du PIB, selon l'INSEE. Au cours du second semestre 2024, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor), faisant planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts, sur la dette française (le taux

auquel la France emprunte sur les marchés se situait à fin janvier à 3,19 %, alors que le taux allemand se situait, au même moment, plus favorablement autour de 2,46 %) ;

- Et d'autre part, au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2025 du gouvernement Bayrou ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement incertaine. Ainsi, dans un avis du 29 janvier 2025, le Haut Conseil des finances publiques a jugé que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité.

Un contexte national économique et social tendu : des conséquences notables pour les entités du secteur public local

La Banque de France et l'OFCE estiment que le taux de chômage devrait grimper à presque 8% en 2025, contre 7,4 % de la population active au troisième trimestre 2024. L'année passée a été marquée par une hausse des plans de sauvegarde de l'emploi et des procédures de licenciement économique qui pourraient peser sur le taux de chômage.

Le nombre des défaillances d'entreprises a fortement progressé en 2024. Début janvier 2025, la Banque de France l'estimait à 65 764 cumulé sur 12 mois. En rythme annuel, le nombre de défaillances cumulées sur les 12 derniers mois croît de près de 20%. Cette hausse est en partie liée à un effet de rattrapage, après le fort ralentissement des défaillances pendant la période covid (2020-2021).

Selon la Banque de France, la croissance économique française resterait atone pour 2025, avec +0,9% en moyenne annuelle (contre 1,1% en 2024). Elle anticipe une croissance un peu plus dynamique en 2026 (+1,3 %) et 2027 (+1,3%), laquelle reste hypothétique, en raison des aléas géopolitiques élevés et des risques de tensions commerciales, en cas de hausse des droits de douane aux États-Unis dont les effets sont difficiles à chiffrer.

Toujours selon les prévisions de la Banque de France, l'inflation poursuivrait son ralentissement en 2025. En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,4 %. Sur l'horizon de prévision 2025-2027, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2 %.

Ce contexte macro-économique ne sera pas sans incidence sur les finances des entités du secteur public, avec un risque d'effet ciseau négatif, préjudiciable au maintien de l'autofinancement.

La dépendance de la fiscalité locale à la conjoncture économique est une donnée clef de l'équilibre financier de ces entités. Les défaillances d'entreprises pourraient conduire, localement, à des pertes de recettes pour les entités, dont les ressources sont assises sur la fiscalité économique.

Parallèlement, la persistance de l'inflation, nonobstant son ralentissement, les incertitudes économiques sur les coûts de l'énergie, la hausse des dépenses sociales liées à la dégradation du climat économique, les risques de hausse des taux d'intérêt, constituent autant de facteurs susceptibles de pousser les dépenses de fonctionnement à la hausse.

Les départements sont particulièrement exposés à la dégradation de la situation économique et sociale. Ils sont ainsi soumis, notamment aux aléas des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) et à la variabilité de la fraction de TVA octroyée en 2024, en remplacement du produit de la CVAE.

Cet état de fait amplifie les risques d'effet ciseaux entre recettes et dépenses. L'atonie de la croissance économique freine les rentrées fiscales et augmente les dépenses sociales (RSA notamment).

Ce contexte appelle à une prudence renouvelée dans les prévisions de recettes des budgets primitifs 2025 et tout particulièrement sur les recettes attendues de l'État, lui-même engagé dans un effort de consolidation budgétaire :

- Anticiper une progression limitée, voire nulle de la dotation individuelle DGF, en raison de l'abondement limité à +150 M€ de l'enveloppe globale de la DGF ;
- Être prudent sur les recettes d'investissement à prévoir en 2025, au titre des opérations ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution de la part de l'État ; à plus forte raison, au titre des projets non encore validés.

II. Le contexte local

A. Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local

1) Revalorisation des valeurs locatives cadastrales :

Les bases des principaux impôts locaux, dus par les particuliers, seront de nouveau revalorisées en 2025. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) est fixé pour cette année à 1,7%, soit un niveau bien inférieur aux coefficients des années antérieures (3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022). Ce coefficient est calculé, depuis 2018, à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Le ralentissement de l'inflation constaté, en 2024, explique ce taux de revalorisation des VLC.

2) Réduction de l'effort financier demandé à l'ensemble du secteur public local :

L'effort financier demandé aux collectivités locales, pour contribuer au redressement des comptes publics a été notablement allégé : il a été ramené à 2,2 Md€ au lieu de 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne. Une réduction qui s'explique par la mise en place d'un gel de la TVA en 2025 et la création d'un dispositif de mise en réserve pour quelque 2 000 collectivités, appelé Dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales) doté d'1 Md€.

3) Une hausse de la DGF minorée et l'absence de revalorisation des principales dotations d'État soutenant l'investissement local :

La hausse de 290 M€ de la DGF souhaitée par les sénateurs a été revue à la baisse, après le passage du PLF 2025 en CMP. Elle ne serait finalement revalorisée que de 150 M€, et en minorant les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) serait, quant à elle, totalement préservée cette année.

4) Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028 :

Malgré, les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations

vieillesse des employeurs, des agents affiliés à la CNRACL (caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025). Chaque année, à partir de maintenant et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.

5) Baisse du niveau d'indemnisations des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires :

L'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence des agents publics de 1 à 3 jours a été rejeté. Une baisse du niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires (90% contre 100% aujourd'hui) a été adoptée.

6) Abandon de la mesure concernant la réduction du taux et de l'assiette du FCTVA :

L'article 30 du PLF 2025 modifiait en profondeur le régime du Fonds de compensation pour la TVA : réduction du taux de FCTVA, de 16,404 % à 14,850 %, suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité. L'effort d'investissement du SPL risquait d'être fragilisé par cette mesure. L'impact estimé de ces deux mesures consistait en une baisse de 10% du remboursement de TVA pour les collectivités.

7) Rétablissement du prêt à taux zéro (PTZ) sur l'ensemble du territoire :

Le prêt à taux zéro (PTZ) est rétabli sur tout le territoire pour tous les logements neufs, jusqu'au 31 décembre 2027, afin de soutenir un marché touché par la crise et redynamiser la construction.

8) Pouvoir accordé aux conseils départementaux de modulation des plafonds des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :

Pour leur permettre de faire face à la crise financière, à laquelle, ils sont confrontés, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

Le fonds de péréquation des DMTO ne sera par ailleurs pas renforcé.

9) La mesure du gel de la TVA prive les départements de la dynamique de leur principale ressource :

Touchant l'ensemble des conseils départementaux, cette mesure a pour effet de les priver de la dynamique de leur principale ressource, qui leur a pourtant été historiquement présentée comme une compensation face à la perte de recettes fiscales, engendrée par le transfert du foncier bâti au bloc communal. Selon l'association des Départements de France, ce gel représenterait une perte de ressources de 688 M€ pour ces collectivités.

Mis en place par la loi de finances initiale de 2020, pour soutenir les finances des départements les plus fragiles, le fonds de sauvegarde des départements ne sera pas lui aussi renforcé (absence d'inscription d'une quelconque alimentation de ce fonds en prélèvement sur recettes dans le PLF).

B. La Communauté de Communes de la Brie Nangissienne



La Brie Nangissienne c'est :

20 communes

28 200 habitants

Une superficie de 294,1 km²

94,1 habitants/km²

631 établissements

Plus de 6 000 emplois

44 conseillers communautaires titulaires et 16 suppléants

65 agents présents au moins une journée pour l'année 2024, 17

agents mis à disposition en moyenne par les communes, 12,34

ETP pour les vacances et 2,69 ETP pour les saisonniers.

Le projet de territoire 2019 à 2026 a été voté en conseil communautaire en juin 2019.

Il constitue un document politique et fédérateur : une feuille de route pour les élus, la direction générale et les services. Il fédère l'intercommunalité et détermine les modalités de l'action communautaire, en répondant aux besoins des habitants.

La stratégie de développement adaptée est celle du développement durable, dans un objectif de développement harmonieux et équilibré. En effet, elle permet de poursuivre un développement voulu et maîtrisé (a contrario d'un développement subi), en répondant aux besoins des populations et entreprises tout en respectant l'identité du territoire et son cadre naturel.

Les grands axes du projet de territoire sont :

- Un bassin de vie économique, dynamique et attractif
- Un bassin de vie offrant des services attractifs et favorisant le lien social
- Un bassin de vie respectueux de l'environnement, ce dernier sera complété à la suite de la réalisation du plan climat air énergie territorial.

Dans ce projet, il est proposé un plan d'actions hiérarchisées à court, moyen et long terme.

A court terme, les projets d'investissement suivants sont lancés :

- La construction d'une nouvelle maison de santé : antenne de Mormant,
- La réhabilitation et l'extension du cabinet médical de Mormant,
- L'étude urbaine de l'extension de la zone d'activité de Verneuil-l'Étang,
- Le siège de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne,
- La fin du déploiement de la fibre optique pour les prises isolées.

III. Evolution des dépenses et des recettes

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (LPFP) fixe un objectif général de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, objectif confirmé par la loi de finances 2025.

L'effort demandé aux collectivités locales pour contribuer au redressement des comptes publics a été ramené à 2,2MD€.

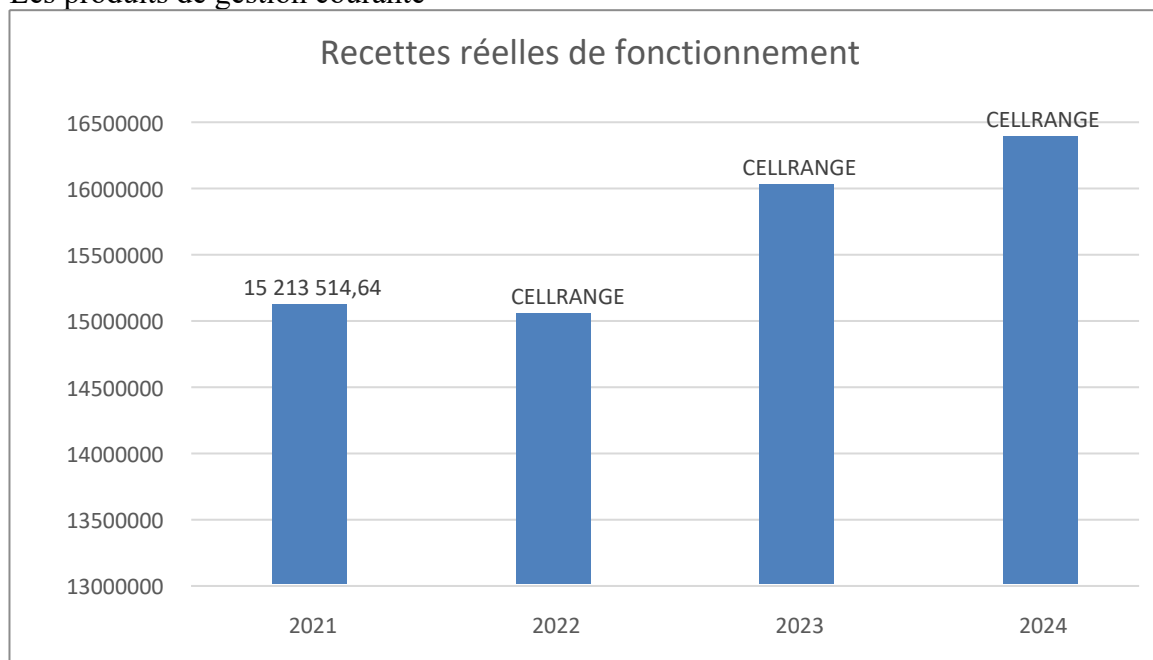
La Communauté de communes a pour sa part fixé le seuil de diminution des dépenses de fonctionnement 2025 à 5 % par rapport au budget prévisionnel 2024.

A. En section de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Le produit de la fiscalité
- Les dotations
- Les produits des services
- Les produits de gestion courante



➤ Les impôts et taxes

Les taux d'imposition seront maintenus en 2025.

Évolution des taux

	2012	2015	2020	2021 à 2023	2024	2025
Taxe habitation additionnelle	2,13	2,47	3,58	Néant	3,58	3.58
Taxe foncière bâti	2,4	2,78	4,03	4,03	4,03	4.03
Taxe foncière non bâti	4,35	5,05	7,32	7,32	7,32	7.32
CFE	2,49	2,89	22,89	22,89	22,89	22.89

Pour ce qui concerne le taux de CFE, l'augmentation constatée en 2020, correspond au passage en fiscalité unique qui a entraîné un lissage des taux.

Concernant, les attributions de compensation versées par les communes, elles restent stables en 2025.

La Communauté de communes était en 2024 contributrice et bénéficiaire du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), par prudence comme l'an passé, aucune recette ne sera inscrite.

Depuis 2021, en lieu et place de la taxe d'habitation, la Communauté de communes a perçu une fraction de la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée). La proposition 2025 reprend le budget primitif 2024, dans l'attente de la notification des bases et montants d'imposition.

En 2025 la loi de finances prévoit un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales fixée à 1,7%.

Compte tenu de la faible augmentation des bases, par prudence, dans attente de la réception de l'état 1259, les recettes fiscales sont inscrites à l'identique du réalisé de l'exercice 2024.

	CFU 2023	CFU 2024	Prévision 2025
Taxes foncières et d'habitation et CFE	3 705 497,00 €	3 710 759,00 €	3 711 000,00
Taxes sur les surfaces commerciales	208 739,00 €	215 414,00 €	215 414,00
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	178 546,00 €	188 844,00 €	188 800,00
Attribution de compensation	284 049,00 €	284 049,00 €	284 049,00€
Fonds de péréquation des ressources communales et intercom	156 732,00 €	208 755,00 €	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	4 845 474,00 €	4 754 366,00 €	4 845 201.78
Redevance des mines		7 479,00 €	
Fraction de TVA sur la CVAE	1 284 268,00 €	1 310 634,00 €	1 310 000,00
Fraction de TVA sur la TH	1 187 062,00 €	1 186 713,00 €	1 186 000,00

➤ Les dotations et participations

Les dotations et participations comprennent pour l'essentiel :

- La dotation d'intercommunalité ;
- La dotation de compensation des groupements de communes ;
- Les subventions du département ;
- La dotation d'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle ;
- Les subventions de la CAF.

Pour rappel, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des EPCI à fiscalité propre comprend deux composantes :

- La dotation d'intercommunalité ;
- La dotation de compensation des groupements de communes.

La dotation de compensation des groupements de communes correspond au transfert de la CPS (compensation part salaires) des communes vers la Communauté de communes, lors du passage en 2017 à la fiscalité professionnelle unique.

La loi de finances prévoit un abondement limité à + 150ME de l'enveloppe globale de la DGF. Dans ce contexte les prévisions 2025, sont inscrites à la baisse par rapport à la réalisation 2024, dans l'attente des notifications.

	CFU 2023	CFU 2024	Prévision 2025
Dotation d'intercommunalité	432 998,00 €	478 700,00 €	470 000,00 €
Dotation de compensation des groupements de communes	1 029 983,00 €	979 518,00€	943 949,00 €
FCTVA	9 444,86 €	10 547,70€	5 800,00 €
Compensation des pertes de bases d'imposition CFE	213 730,00 €	1 630 270,00	1 630 000,00
Etat compensation CET (CVAE et CFE)	1 406 524,00 €		
Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	28 616,00 €	199 981€	199 000,00 €

➤ *Les produits des services*

Ils sont composés des recettes des cotisations du multisports et des accueils de loisirs

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Prévisions 2025
Redevances et droits des services à caractère culturel	180,00 €	3995,10 €	1 623,11 €	2 000,00 €
A caractère sportif	1 100,00 €	11 884,00 €	18 672,60 €	22 940,00 €
A caractère de loisirs	331 931,00 €	430 887,07 €	393 657,15 €	400 000,00 €

➤ *Les produits de gestion courante :*

Ils sont constitués des loyers des deux maisons de santé, revalorisation de l'indice des loyers du secteur tertiaire + 4 % environ.

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Prévisions 2025
Revenus des immeubles	117 362,94 €	120 097,82 €	114 377,37 €	114 500,00 €

➤ *Autres recettes :*

L'excédent cumulé reporté de fonctionnement devrait s'élever à 4 424 004,40 €.

9 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des éléments suivants :

- Les charges à caractère général ;
- Les charges de personnel ;
- Les atténuations de produits : les contributions aux fonds de péréquation : FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) et FNGIR (Fonds National de garantie individuelle de ressources) et les attributions de compensation ;
- Les autres charges de gestion courante : subventions aux associations notamment CoLi'Brie, TEOM, indemnités des élus, les différents syndicats ;
- Les charges financières (intérêts d'emprunt) ;
- Les charges exceptionnelles.

➤ *Chapitre 011 : Charges à caractère général*

	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Prévisions 2025
Charges à caractère général	1 904 951,98 €	2 816 332,00 €	2 109 859,46 €	2 040 055,00 €

Les prévisions 2025 représente une diminution d'environ 16% par rapport au budget prévisionnel 2024.

Tout en maintenant en 2025 des projets et actions des services à la population :

- Communication :

Un projet de refonte technique et graphique du site internet (création 2013) est programmé, garantissant un outil avec des fonctionnalités évolutives, dans un environnement maintenu et sécurisé.

- Acquisition de matériel
- Culture : Suite de la Saison culturelle 2024-2025 et début de la Saison culturelle de 2025-2026, avec plus de 30 événements culturels sur l'année 2025. Lancement d'une résidence littéraire avec « La Charmante compagnie » dans les bibliothèques et avec les acteurs socioculturels du territoire, subventionnée par la DRAC Île-de-France, dans le cadre du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle 2024/2025/2026/2027. Programmation des Nuits de la Lecture avec les « Tréteaux de France », subventionné par le Pass Culture collectif du collège de Verneuil-l'Étang. Lancement d'une résidence artistique avec la compagnie « Societat Valentinas », subventionnée par la DRAC Île-de-France, dans le cadre de l'appel à projet « Été Culturel ».
- Patrimoine : Lancement d'une résidence artistique avec « l'Ensemble Calliopée », sur le thème de la musique et de l'archéologie, subventionnée par la DRAC Île-de-France, dans le cadre du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle 2024/2025/2026/2027. Programmation des Journées européennes de l'archéologie. Partenariat avec l'association La Riobé pour organiser des visites guidées et des ateliers pédagogiques sur le site archéologique de Châteaubateau. Programmation d'activités de médiation du patrimoine local subventionnées par la DRAC Île-de-France, dans le cadre de l'appel à projet « C'est mon patrimoine ! ».
- Accueils collectifs de mineurs : Continuité d'accueil de qualité pour les accueils de loisirs, avec une légère augmentation de la fréquentation dans certains centres.
En 2023, il y avait 35 227 journées enfants, en 2024 il y a eu 36 374 journées enfance, soit une augmentation d'un peu plus de 3,25 %.
Les 9 accueils de loisirs présents sur le territoire, en plus de garantir la sécurité affective et physique des enfants, sont des lieux de socialisation favorisant l'apprentissage du bien vivre ensemble et d'ouverture sur notre territoire, notre pays et sur le monde. En effet, proactifs sur les enjeux de société concernant le développement des enfants, les équipes composées de 8 directeurs et environ 60 animateurs mettent en œuvre les orientations éducatives à travers des projets sur l'inclusion des enfants en situation de handicap, la sensibilisation au développement durable (gaspillage alimentaire, tri des déchets, éco-gestes...), la sensibilisation à une alimentation saine et équilibrée, le « vivre ensemble » avec des actions intergénérationnelles, des séjours en camping et gestion libre, ou encore des projets sur la découverte du patrimoine local, la prévention sur le harcèlement ou le temps d'écran, sans oublier le développement des dispositifs nationaux tels que le Savoir Rouler à Vélo, le Plan Aisance Aquatique ou bien le Savoir Nager en lien notamment avec le service Multisports.
Toutes ces actions ou projets sont pour la plupart un travail en transversalité avec les autres services et partenaires du territoire.

Le service Multisports poursuit le développement de ses actions sur le territoire avec la mise en place notamment d'une passerelle entre l'accueil de loisirs de Verneuil l'Étang et l'école multisports afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants de pratiquer une activité sportive. Les stages sportifs et le séjour sportif d'été se poursuivent pendant les vacances scolaires pour permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités sportives (escalade, voile, paddle, aviron).

- Le nombre d'inscrits à l'école multisports remonte progressivement avec 103 enfants inscrits en 2023-2024 et 120 enfants sur la saison sportive 2024-2025.
- Les stages sportifs ont connu une croissance importante avec une moyenne de près de 50 demandes d'inscription par journée sur les petites vacances scolaires en 2024.

- Par ailleurs, plusieurs manifestations seront proposées en 2025 : les Olympiades scolaires qui vont regrouper plus de 1 500 élèves des écoles élémentaires du territoire sur 5 journées, la deuxième édition de la soirée Breakdance, la fête de l'école multisports et la deuxième édition du projet MMA en octobre.

Le service multisports a également la volonté de développer des activités sportives en direction des jeunes de la Mare aux Curées en lien avec les associations sportives du territoire et notamment Nangis boxing ou le club de football de Nangis. Le projet MMA a été apprécié dans sa globalité c'est pourquoi le service souhaite développer ces actions.

- Le service santé est engagé dans un deuxième contrat local de santé pour la période 2025-2028. Ce dernier se veut davantage à la portée des habitants, avec la création de groupe de travail et tourné vers la santé mentale. Des projets de formation pour les agents et les élus sont en réflexion. Des projets d'envergure sont prévus en 2025 : semaine sur le droit des femmes, groupe de parole pour les femmes avec des praticiens de santé, forum Brie Pratique, Brie en Rose, projet nutrition et troubles musculo-squelettiques en lien avec les ALSH. Le service assure une certaine coordination dans la mise en place de ces actions ainsi qu'une mise en lien entre les différents partenaires. La dimension de « prévention » est de plus en plus mise en œuvre tout au long de l'année.

Une veille des différents « Appels à Projets » sera assurée afin de pouvoir financer les actions.

- La promotion du métier d'assistante maternelle (AM), tant auprès des familles que des futures agréées semble devenir incontournable, pour tenter de susciter de nouvelles vocations et inverser la tendance. Le RPE de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne développe le travail de communication autour du métier afin de le rendre plus attractif, auprès des futures AM et familles du territoire (articles journaux, participation du RPE aux réunions d'information à l'agrément auprès des deux MDS (Tournan et Provins)). Le RPE participe au forum de l'emploi et organise des spectacles (journée nationale des assistants maternels) afin de présenter le métier d'assistant maternel et le faire connaître au grand public.

Le Relais Petite Enfance proposera également des ateliers avec des intervenants tout au long de l'année afin d'enrichir les pratiques éducatives des assistants maternels : cuisine, danse, éveil musical...

Enfin le Relais Petite Enfance soutient les associations d'assistants maternels implantées sur le territoire en les accompagnant sur les plans administratif (signature de convention, demande de subvention) et fonctionnel (prêt de matériel).

- Le service Développement Economique poursuit les petits-déjeuners mensuels, initiés en octobre 2024, pour les entreprises du territoire, ainsi que l'organisation du Forum de l'emploi, de la Semaine de l'Industrie. Le service souhaite développer des événements pour les entreprises de la ZI de Nangis et prépare l'inauguration de la ZAC de NangisActiPôle. La CCBN souhaite également promouvoir les métiers l'industrie.
- La CCBN maintient de l'aide financière à l'abonnement Imagin'R 2025/2026 pour les lycéens et étudiants du territoire.
- CRTE et PCAET : Le service CRTE-PCAET poursuit son engagement en faveur de l'accélération de la transition écologique et énergétique pour l'ensemble des acteurs du territoire.

L'avenant n°3 du CRTE ambitionne de renforcer l'intégration des projets et actions portés par les entreprises privées, associations et services territoriaux. Ainsi, des initiatives structurantes, telles que le nouveau local des Restos du Cœur de Nangis ou les Saisons Culturelles de la Brie Nangissienne, pourraient être intégrées au CRTE au titre de l'amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de l'animation du PCAET, plusieurs actions de sensibilisation et de formation seront mises en place à destination des citoyens, entreprises et élus :

- Forums dédiés aux thématiques de l'habitat et du bâti durable
- Animations de fresques : climat, rénovation et biodiversité
- Sensibilisation sur les thématique agricoles et alimentaires vertueuses

Des actions visant à renforcer les synergies avec les partenaires institutionnels et professionnels seront également mises en œuvre à travers des rencontres thématiques tout au long de l'année. Les premiers partenariats engagés en 2025 avec le Département de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Environnement, la FFB 77 et le CAUE 77 ont d'ores et déjà porté leurs fruits, témoignant de la pertinence de cette dynamique collaborative.

L'organisation de la Semaine Européenne du Développement Durable et celle de la Mobilité (septembre-octobre 2025) constituera une opportunité majeure pour :

- Fédérer les acteurs du territoire autour d'un engagement fort en faveur de la transition écologique
- Valoriser les actions locales et renforcer les synergies entre les structures
- Développer la coopération, notamment entre les services de la Brie Nangissienne

➤ *Chapitre 014 : Atténuations de Produits :*

On y trouve pour l'exercice 2025 :

- Les attributions de compensation versées aux communes pour un montant total de 3 841 775 €.
- Le FNGIR (Fonds National de garantie individuelle de ressources) qui s'élèvera au même montant que l'an passé soit 779 307 €.
- Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), par prudence la prévision est de 170 000 € pour 2025, pour rappel le montant réglé en 2023 était de 128 012 € et de 115 027,00 € pour 2024.
- Le reversement à CoLi'Brie de la subvention de la CAF (PEJ) : prestation enfance jeunesse ainsi que le reversement à Seine-et-Marne Environnement de la subvention versée par le département dans le cadre de la mise en œuvre d'une plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.

➤ *Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :*

On y trouve :

- L'informatique en « nuage » c'est-à-dire hébergée ;
- Les indemnités des élus ;
- Les non-valeur ;
- La contribution à la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), estimée à 166 000 € pour 2025, la participation 2024 s'étant élevé à 164 972,19€.

- La contribution à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui s'élève à 4 609 256 € pour le SMETOM GEEODE et pour le SIRMOTOM 137 592 € en 2024.

- Les autres regroupements participation 2024 :

- Accueil habitat gens du voyage département 77 (GIP) pour 5 696 €.
- Melun Val de Seine Initiatives pour 9 910 €.
- Syndicat numérique de Seine-et-Marne 31 044 €.
- SMEP 100 258,387 €.
- Aire des gens du voyage (SIVU) 6 785 €.
- Mission locale du Provinois 33 708 €

- Les subventions aux associations

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Proposition 2025
Codérando 77	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Concerts de poche	15 000,00 €	15 135,00 €	15 000,00 €
Act'Art	12 000,00 €	13 000,00 €	12 000,00 €
Mission locale	35 381,00 €	33 708 €	34 000 €
CoLi'Brie (ex Nangis Lude)	283 000,00 €	288 660 €	288 660€
Orchestre Harmonie	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Soutien aux projets associatifs*	2 800,00 €	8 000€	5000,00 €
Total	350 681,00€		

*projets associatifs : dans le cadre de l'enveloppe de 8 000 € en 2024 : ont été soutenus

Le secours populaire dans le cadre du projet droit des femmes 3 000,00 €

L'Association Chapelloise Culturelle Educative et Sportive pour le festival 'Festivalala » 800 €

L'association les amis de Saint Eliphe 800,00 €

L'association Nangis boxing « challenge Hassan KHERBACH » 1 000 €

Le collectif rablaisien pour la 2ème édition du salon du livre 125€

Le lien de Fontenailles dans le cadre di Font'Nival 1 000 €

➤ *Chapitre 66 : Intérêts réglés à l'échéance :*

En 2024, les intérêts d'emprunt s'élevaient à 31 759,66 €.

En 2025, le montant des intérêts d'emprunt sera de 29 723 €.

➤ *Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :*

Pour 2025, il sera inscrit au budget :

3 000,00 € en prévision de titres annulés sur exercices antérieurs.

B. En section d'investissement

a. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068),
- Le FCTVA,
- Les subventions d'équipement,
- Les emprunts,

➤ Le virement de la section de fonctionnement.

Les recettes d'investissement sont assez fluctuantes. Cela tient principalement à la mise en œuvre des projets lancés par la Communauté de communes pour ce qui concerne les subventions perçues et les emprunts à contracter.

En 2024, les recettes d'investissements, ont été les suivantes :

545 438,45 € pour les amortissements ;

2 595 205,83 € à l'article 1068 « L'excédent de fonctionnement capitalisé » lié à la reprise des résultats de 2023 ;

- 18 832,65 € de subventions, 1^{er} acompte versé, dans le cadre de la rénovation du cabinet médical de Mormant.

- 16 424,19 € au titre du FCTVA ;

- 390,00 € au titre d'un dépôt de garantie (infirmière entrante à la MSP de Nangis).

Pour 2025, les recettes d'investissements seront composées :

- des amortissements des biens pour environ 545 438,45 €, Des ajustements seront nécessaires en cours d'année comme le prévoit la nomenclature M57. En effet, cette dernière prévoit d'amortir les biens en cours d'année au prorata temporis.

- 854 777,67 € à l'article 1068 « L'excédent de fonctionnement capitalisé » liés à la reprise des résultats de 2024.

- des subventions liées aux projets du patrimoine : notamment 470 000 € pour la restauration et à l'aménagement du site de Châteaubleau.

- du FCTVA montant prévisionnel inscrit à hauteur de 800 000 €.

b. Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

- Les restes à réaliser de l'exercice N-1 ;
- Les subventions d'équipement versées ;
- Le remboursement du capital des emprunts ;
- La réalisation des projets.

➤ *Les restes à réaliser : pour un montant de 970 262,87 €*

165	Dépôts et cautionnement reçus	765,00	Remboursement dépôt de garantie départ médecin MSP Nangis au 01/01.
2031	Etudes	361 292,24 €	Dont La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation Châteaubleau, études et maîtrise d'œuvre pour les maisons de santé de Mormant, topographie des rues de la ZA de Mormant, étude définition des zones EnR sur le territoire.
2051	Concessions et droits similaires	30 000 €	
2041411 & 2041412	Fonds de concours	226 773,76 €	Solde fonds de concours 2023/2024.
2128	Autres agencements et aménagements	5 457,70 €	Installation panneaux lumineux, bâchage site Châteaubleau.
21351	Bâtiments publics	13 096,20 €	Dalle béton et réalisation marquise MSP Nangis
2145	Construction sur sol d'autrui	702,00 €	Alimentation de secours sur portillon Mormant
2152	Installations de voiries	217 801,00 €	Remplacement éclairage public /reprise enrobé rue des aubépines Nangis
21848	Matériel de bureau et mobilier	5 037,07 €	Mobilier de bureau /armoires et mobilier pour accueils
2188	Autres	109 337,90 €	Matériels divers pour les services : vestiaire/four /mobilier pour zone humide/installation panneaux lumineux

➤ *Le remboursement du capital des emprunts :*

En 2024, le remboursement du capital s'élève à 121 495,63 €.

En 2025, le remboursement du capital s'élèvera à 122 870,80 €.

➤ *La réalisation des projets :*

- Les études suivantes sont prévues :

- Pour la réalisation du siège : 282 000 € ;
- Pour la réalisation de la deuxième MSP à Mormant : 72 926 €.
- Pour la réhabilitation du cabinet existant à Mormant : 4 175 €.
- Etudes urbaines pour l'extension de la ZA Verneuil l'Etang : 90 000 €.

Soit un total de 456 101,00 €.

- Les travaux suivants sont prévus :

- Les travaux d'aménagement des bureaux du RPE (volet roulant extérieur) : 6 600 €.
- Travaux d'aménagement bâtiment Blum pour l'accueil du service multisports : 82 400 €.

- Travaux de restauration du site de Châteaubleau : 665 000 €.
- Travaux de réhabilitation de la maison médicale de Mormant : 1 338 240 €.
- Démarrage des travaux construction maison de santé de Mormant : 2 271 600 €.
- Travaux ZA de Mormant : 500 000 €.

Soit un total de 4 863 840,00 €

- L'achat de matériel et les installations suivantes sont prévus :

- La signalétique de la MSP et autres services intercommunaux : 15 000 € ;
- Les supports de communication sur le territoire : 1 000 € ;
- Les supports de communication dans les ZA : 15 000 € ;
- La mise à jour du parc informatique des services : 14 400 € ;
- L'acquisition de mobilier de bureau ergonomique pour les agents : 13 600 € ;
- L'acquisition d'un podium : 1 000 € ;
- L'acquisition de dispositifs de stands évènementiels et d'exposition : 6 500 € ;
- RPE : achat supplémentaire et renouvellement des jeux pour les ateliers, achat de nouveaux modules de motricité, achat de mobilier pour les ateliers : 13 000 € ;
- Multisports : matériels sportifs et de rangement locaux Blum : 11 000 € ;
- Enfance : renouvellement matériel, aménagement locaux (Nangis), meubles de rangement : 27 800 €.

Soit un total de : 118 300 €

IV. Charges de personnel : évolution et projection

	2022	2023	2024	2025
Direction - administratif	9	13	13	17
Environnement/Politiques Contractuelles	2	1	1	1
Economie	1	1	1	1
Urbanisme	3	3	3	3
Culture et Patrimoine	1	1	2	2
Technique	3	4	5	5
SPANC	1	1	1	1
Communication	2	3	3	3
Multisports	4	4	4	4
RPE (RAM)	3	3	3	3
Enfance	20	19	29	31
Santé et Prévention	1	1	1	1
Espace Citoyen/Guichet Unique	2	2	2	2
Total	52	56	68	74

Les effectifs de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne augmentent progressivement en s'adaptant à l'évolution des compétences professionnelles nécessaires afin de garantir, non seulement la continuité de service, mais également la qualité du service public. Entre anticipation des besoins et accompagnement au changement, la question du recrutement est devenue plus que jamais stratégique.

Les chiffres, pour l'année 2024, correspondent à 49,28 Equivalent Temps Plein (ETP) pour les stagiaires/titulaires et contractuels de droit public, 0,66 Equivalent Temps Plein pour le chargé de projet dans le cadre du Contrat de Relance Transition Ecologique (CRTE).

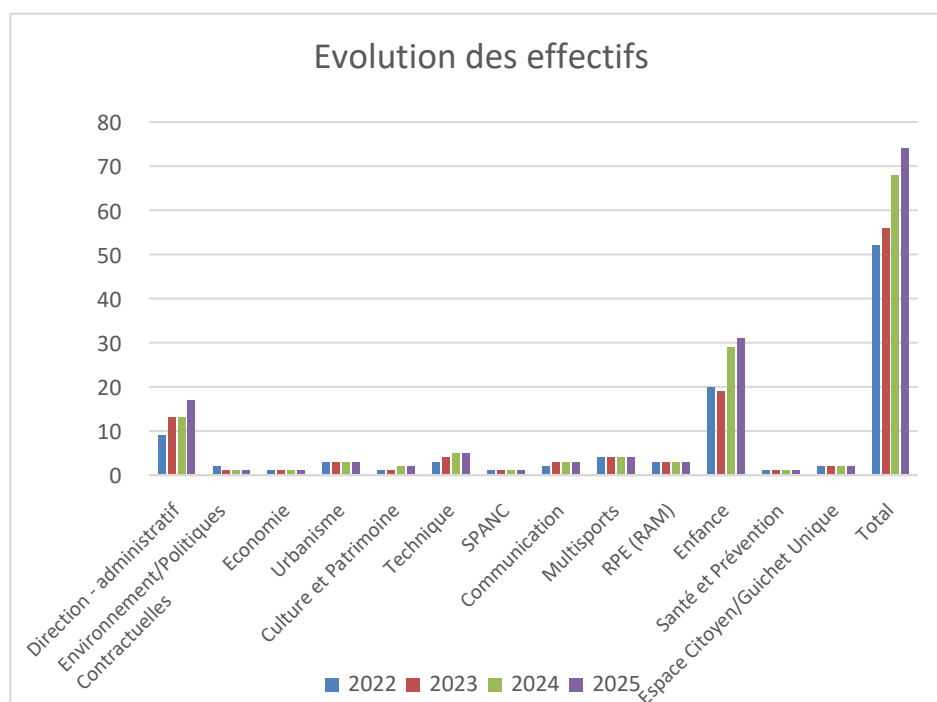
À ces effectifs, s'ajoutent les agents pour des besoins ponctuels et les agents mis à disposition par les communes, chargés de l'animation, au sein des accueils de loisirs, pour les temps périscolaires et vacances scolaires.

Sur l'année 2024, en moyenne 12,34 ETP concernent des agents "vacataires", et 2,69 ETP concernent les saisonniers.

Ces agents ne sont pas comptabilisés dans les effectifs, mais ils sont budgétisés au chapitre 012.

Afin de s'adapter aux besoins grandissants, la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne poursuit sa démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Une nouvelle organisation des services a donné lieu à des mutualisations de ressources et moyens internes dans les directions. L'organigramme est mis à jour régulièrement.



➤ *Les mouvements de personnel sur 2024-2025*

► Recrutements sur l'année 2024 :

- Service Aménagement :
Arrivée d'un chargé de projet pour le Contrat de Relance Transition Ecologique, en mai 2024 (poste vacant à la suite d'une démission).
- Service Technique :
Arrivée d'un responsable technique, en juin 2024 (poste vacant à la suite d'une mutation).
- Service SPANC :
Arrivée d'un technicien, en septembre 2024 (poste vacant à la suite d'une mutation).
- Service Enfance :
Arrivée d'un chargé de coopération CTG/PEDT, en septembre 2024 (création de poste).

Un chargé de mission éducatif (création de poste sur 2024, en remplacement du départ du Coordinateur CAF).

- Service Développement Economique :
Arrivée d'une chargée du développement économique, en octobre 2024 (poste vacant à la suite d'une démission).
- Service Culture/Patrimoine :
Arrivée d'une assistante de conservation du patrimoine, en octobre 2024 (création de poste).
- Recrutements, en septembre 2024, pour une durée d'un an, de deux apprentis en contrat d'alternance, un pour le Service Communication et un pour le Service Multisports.

► Recrutements et prévisions 2025 :

- Un directeur financier.
- Un Ingénieur pour la prise de compétence Eau et Assainissement.
- Service Enfance :
7 adjoints d'animation contractualisés en 2025,
9 postes vacants (2 postes de 17h30, 4 postes de 20h, 3 postes de 22h).

► *Le temps de travail*

Un règlement du temps de travail a été mis en application pour l'ensemble des agents de la communauté de communes, fixant la durée de travail à 1 607 heures et prenant en compte les sujétions particulières. Ce règlement est régulièrement mis à jour.

2 journées de télétravail par semaine peuvent être accordées.

► *Les avantages sociaux*

Données 2024/2025 :

Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Chèque CADHOC

Attribution des titres restaurant en juin 2023

Mise en place de la prévoyance au 1^{er} janvier 2025.

► *Masse salariale*

	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Prévisions 2025
Chapitre 012	3 198 478,85 €	3 803 33100 €	3 282 364,78 €	4 067 833,00 €
Dont remboursement agents mis à disposition	523 271,14 €	444 392,00 €	263 846,85 €	516 968,00 €

V. Structure et gestion de la dette

La Communauté de communes a contracté 3 emprunts pour financer les opérations suivantes :

- Le déploiement de la fibre optique : 2 emprunts, l'un de 650 000 € et l'autre de 520 000 €,
- La maison de santé de Nangis : un emprunt de 800 000 €,
- La maison de santé de Mormant : un emprunt de 667 049,08 € (à Mars 2020 date de la reprise).

Ci-après le détail des emprunts :

	Montant du capital emprunté	Durée	Taux	Date de fin
Déploiement fibre optique	650 000,00 €	20 ans	Fixe 2.04	04/02/2036
Déploiement fibre optique	520 000,00 €	20 ans	Fixe 1.58	12/10/2038
Maison de santé de Nangis	800 000,00 €	20 ans	Fixe 1.58	02/10/2038
Maison de santé de Mormant	667 049,08 €	21 ans	Fixe 1.44	15/10/2041
Total	2 637 049,08 €			

En 2024, le remboursement du capital s'élève à 121 495,63€ et les intérêts d'emprunt à 31 759,66 €.

En 2025 le remboursement du capital s'élèvera à 122 870,80 € et les intérêts à 29 723 €.

L'annuité de la dette sera donc de 152 592,29 € soit :

- 39 710,13 € d'annuités comprenant 7 210,13 € d'intérêt (sans ICNE) et 32 500 € de capital pour le premier emprunt du numérique.
- 30 374,88 € d'annuités comprenant 5 872,39 € d'intérêt (sans ICNE) et 24 502,49 € de capital pour le second emprunt du numérique.
- 46 730,60 € d'annuités comprenant 9 034,45 € d'intérêt (sans ICNE) et 37 696,15 € de capital pour l'emprunt lié à la maison de santé de Nangis.
- 35 776,68 € d'annuités comprenant 7 604,52 € d'intérêt (sans ICNE) et 28 172,16 € de capital pour l'emprunt lié à la maison de santé de Mormant.

Tous les emprunts sont classés en A1 selon la charte de bonne conduite Gissler.

Pour rappel : La Charte de bonne conduite propose de classer les produits structurés en fonction de deux critères :

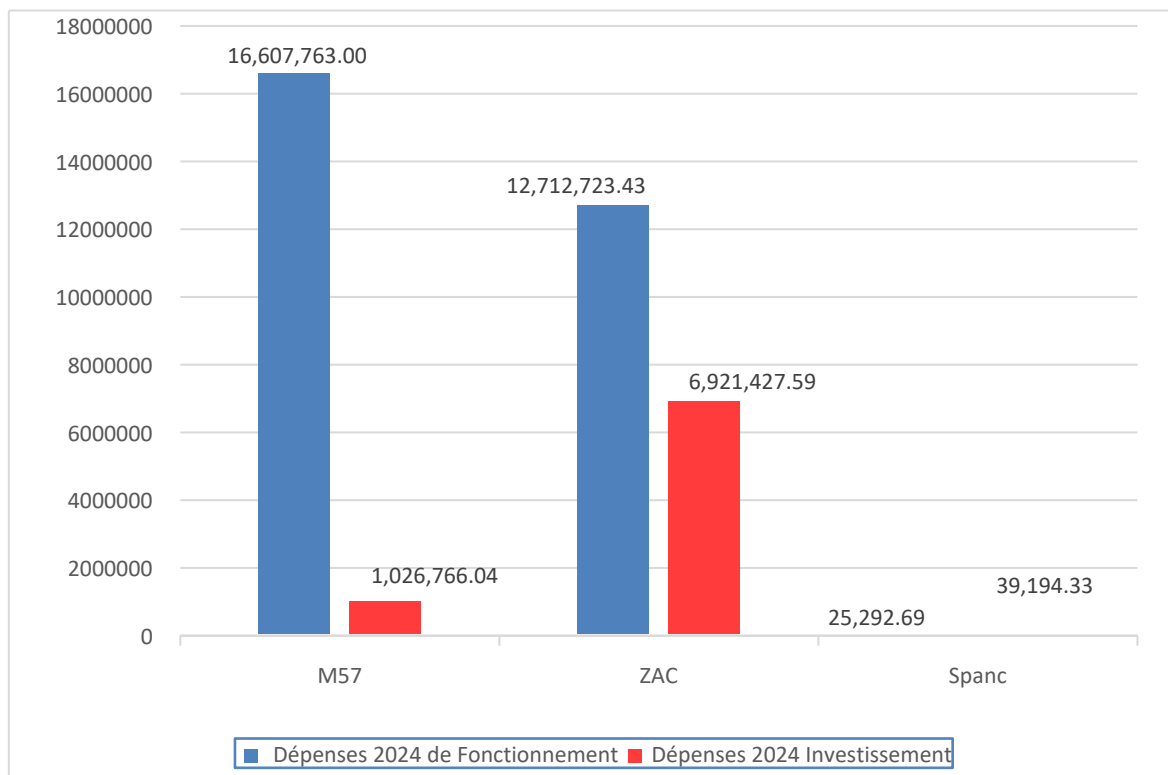
- L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- La structure de la formule de calcul ; classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

Il convient de noter que :

Par souci de clarté, les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1, bien qu'ils ne soient pas des produits structurés. Cette classification en A1 permet de ne pas rejeter hors de la charte les produits les plus simples et d'éviter ainsi toute confusion avec les produits interdits. Elle permet également d'informer les lecteurs des comptes du niveau de risque global pris par la collectivité sur la totalité de son encours.

VI. Les budgets annexes :

A titre indicatif, l'histogramme suivant présente une comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2024, pour le budget principal et les budgets annexes.



A Le SPANC

➤ ***Le compte financier unique 2024 M49 SPANC se présente comme suit :***

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Les dépenses : 25 292.69 €
 - ✓ Le chapitre 011 « charges à caractère général » : 24 654.69 €
 - ✓ Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 638 €
- Les recettes : 37 840,48 €
 - ✓ Le chapitre 70 « vente de produits fabriqués, prestations » : 36 193.27 €
 - ✓ Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : 1.06 €
 - ✓ Le chapitre 002 « excédent reporté » : 1 646,15 €

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Les dépenses : 39 430 €
 - ✓ Le chapitre 45 « opération pour compte de tiers » : 39 430 €
- Les recettes : 217 613,29 €
 - ✓ Le chapitre 45 « opération pour compte de tiers » : 2 956.76 €
 - ✓ Le chapitre 001 « excédent reporté » : 214 656,53 €

Les résultats 2024 sont les suivants :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de **12 547.79 €**
- Un excédent d'investissement cumulé de **178 183.29 €**

- Des restes à réaliser en dépenses pour **12 520 €**
- Des restes à réaliser en recettes pour **18 660 €**

➤ ***Le budget prévisionnel 2025 M49 SPANC se présente comme suit :***

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	101 013.23 €	101 013.23 €
Investissement	961 304.49 €	961 304.49 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	56 963.23 €
022	Dépenses imprévues	5 870.00 €
65	Autres charges de gestion courante	35 680.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 500.00 €
Total dépenses de fonctionnement		101 013.23 €

Chapitres	Libellés	Montant
70	Ventes de produits fabriqués	75 086.50 €
77	Produits exceptionnels	13 380.00 €
002	Résultat reporté	12 546.73 €
Total recettes de fonctionnement		101 013.23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Montant
45	Opérations pour compte de tiers	886 014,49 €
45	Restes à réaliser	12 520,00 €
020	Dépenses imprévues	62 770,00 €
Total dépenses d'investissement		961 304.49 €

Chapitres	Libellés	Montant
45	Opérations pour compte de tiers	764 461.20 €
45	Restes à réaliser	18 660.00 €
001	Solde d'exécution reporté	178 183.29 €
Total recettes d'investissement		961 304.49 €

B. NangisActipôle

➤ ***Le compte administratif 2024 ZAC NangisActipôle se présente comme suit :***

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Les dépenses : 12 712 723,43 €**

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » 800 723,06 €
- Le chapitre 065 : pour régul des centimes de TVA : 0,06 €
- Le chapitre 66 « charges financières » : 142 127,74 €
- Le chapitre 042 « opérations de transfert entre sections » 11 627 744,83 €
- Le chapitre 043 « opération d'ordre à l'intérieur de la section » : 142 127,74 €

- **Les recettes 14 002 023.44 €**

- Le chapitre 042 « opérations de transfert entre sections » : 6 921 427,59 €
- Le chapitre 043 « opération d'ordre à l'intérieur de la section » : 142 127,74 €
- Le chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes divers » : 6 840 491,00 €
- Le chapitre 75 « autres produits de gestion courantes » : 97 977,11€

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Les dépenses : 6 921 427,59 €**

- Le chapitre 040 « opérations de transfert entre sections » : **6 921 427,59 €**
- **Déficit reporté : 254 471,57 €**

- **Les recettes : 11 627 744,83 €**

- Le chapitre 040 « opérations de transfert entre sections » : 11 627 744,83 €

Les résultats 2024 sont les suivants :

➤ Un résultat de fonctionnement de **1 289 300,01 €**

➤ Un excédent d'investissement cumulé de **4 451 845,67 €**

En section de fonctionnement les dépenses correspondent aux travaux de la ZAC et à la maîtrise d'œuvre pour le chapitre 011, ainsi que le remboursement de l'emprunt au chapitre 66.

Le remboursement des intérêts de l'emprunt génère outre l'inscription au chapitre 66 des opérations d'ordre entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement au chapitre 043.

En 2024 trois terrains ont été vendus : Vente SCCV Nangis Park (FM Logistic), IPE et Etoile de la Brie, le tout pour : 6 840 491,00 €

En recettes d'investissement sont inscrits les emprunts souscrits et les virements du budget principal au chapitre 16, il n'a pas été fait de tirage sur l'emprunt en 2024 ni de virement de la M57.

L'ensemble des autres mouvements en fonctionnement et investissement correspondent aux variations d'entrées et de sorties de stocks.

➤ **Le budget prévisionnel 2025 ZAC Nangisactipôle**

Au budget primitif 2025 de la ZAC NangisActipôle, il est inscrit :

En dépenses réelles de fonctionnement :

- Les intérêts de l'emprunt : 125 000 €.
- Les frais de maîtrise d'œuvre : 119 170,00 €.
- Des travaux de VRD sur la ZAC NangisActipôle : 449 775,43€.

En recettes réelles de fonctionnement :

En 2025, il n'est pas prévu de recettes.

En investissement :

Hormis les écritures de variations de stocks en dépenses et recettes d'investissement

Il est prévu en dépense le remboursement de l'emprunt 2 274 808.27 €.

Et un virement au budget principal de 1 500 000 € correspondant partiellement aux avances faites par le budget principal avance qui s'élève à 3 097 274€.

L'ensemble du budget composé des dépenses réelles et des opérations d'ordre liées aux variations de stocks s'élève à :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 656 110,06 €	6 289 000,30 €
Recettes	3 478 492,04 €	6 289 000,30 €
	822 391,98 €	0,00€

Le budget sera voté en suréquilibre de fonctionnement.

VII. Les grandes orientations pour l'année 2025

A- Le projet de territoire

Les actions issues du projet de territoire sont pérennisées, d'autres sont à mettre en œuvre

- Déployer de la fibre optique avec un engagement financier fort de la CCBN pour raccorder la totalité des prises isolées (montant annuel 2025 : 181 120,00 €)
- Renforcer l'attractivité économique du territoire en lançant l'étude urbaine relative à l'extension de la zone industrielle de Verneuil l'Etang
- Renforcer la mobilité des habitants du territoire, après le succès du service de Transport à la Demande et du financement à hauteur de 50 % de l'abonnement Imagin'R des lycéens et étudiants, en proposant un nouveau service de co-voiturage, qu'il conviendra de faire connaître au plus grand nombre.
- Favoriser le maintien et l'implantation de professionnels de santé, par la réhabilitation du cabinet médical à Mormant et la construction d'une nouvelle maison de santé pluridisciplinaire à Mormant
- Mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dans le cadre d'une enveloppe budgétaire annuelle de 100 000 €
- Construire un siège dans la ZAC NANGISACTIPOLE afin de regrouper l'ensemble des services, à l'exception du Relais Petite Enfance afin de mutualiser les espaces
- Renouveler les projets au sein des accueils de loisirs, avec notamment l'organisation d'un séjour de vacances en plus des séjours accessoires
- Proposer des activités sportives orientées vers le sport santé au sein de l'école multisports et des écoles du territoire, afin de sensibiliser les enfants à une pratique favorisant le développement de l'endurance cardiovasculaire, le renforcement du système immunitaire, la réduction des risques de maladies chroniques ou encore l'amélioration de la souplesse et l'équilibre.

B- Les différents soutiens et partenariats

Comme en 2024, la Communauté de communes apporte son soutien, notamment financier, au centre social CoLi'Brie. Pour 2025, le montant prévu de la subvention est de 288 600 €.

Il est proposé de reconduire ou de soutenir les partenariats et événements suivants :

- Melun Val de Seine Initiatives,
- Mission locale du Provinois,
- Conventions avec les chambres consulaires,
- Projets en partenariat avec la DRAC Île-de-France (résidences artistiques et culturelles, « Été Culturel », « C'est mon patrimoine ! »)
- Act'art
- Reconduction des Concerts de Poche.

Conclusion

Dans un contexte international encore plus tendu que l'année passée, et un contexte national restant imprévisible sur bien des points, nous ferons, tout comme l'an passé, notre devoir d'élus locaux, faisant en sorte que la stabilité des institutions de proximité perdure.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat qui impacte significativement nos capacités financières, il nous appartient d'aller de l'avant et de maintenir toutes les activités qui permettent à nos administrés de vivre et travailler, produisant ainsi les richesses économiques et sociales du territoire de la Brie Nangissienne.

Malgré les impondérables liés à la situation évoquée, nous portons les missions de service public grâce à notre rigueur et notre pertinence. De plus en plus, nos administrés nous identifient en tant qu'acteur essentiel de ce territoire, que ce soit dans les secteurs de la culture, des transports, des accueils et activités jeunesse, ou du RPE. Il en est de même quand il s'agit d'aller porter des combats de proximité pour le développement économique ou pour l'environnement (projet d'enfouissement du CO2).

Maintenir l'existant de nos services est forcément une nécessité. Mais en développer pour faire encore mieux en est une autre.

J'avais déjà évoqué l'an passé la difficulté de recruter dans certains domaines, notamment en ce qui concerne les métiers de l'animation. D'où l'intérêt d'être aussi un établissement public attractif en termes de conditions de travail (télétravail, ticket restaurant, congés menstruels) et de valorisation des métiers territoriaux.

Je tiens profiter de ce ROB pour saluer la qualité des recrutements de 2024 qui laissent augurer sur ce nouvel exercice une efficacité dans les compétences concernées.

Cela va nous permettre continuer à être force d'appui de nos vingt communes qui désormais sont habituées à nous solliciter en termes d'ingénierie qu'elle soit technique, comptable, RH, Juridique, sans oublier le Centre Social CoLi'Brie qui œuvre pour nous dans le cadre du contrat d'objectifs qui nous lie.

Il est également à noter que ce que réalise la Brie Nangissienne par exemple pour la Santé ou la Culture, mais également comme cité à l'instant avec ce système de partenariat avec le Centre Social, jouit désormais d'une réputation que nous allons continuer à développer avec la satisfaction d'être sollicités par d'autres Etablissements Publics qui cherchent à s'inspirer de ce qui fonctionne bien chez nous. La reconnaissance des pairs est aussi le gage de la qualité de nos services.

Les prévisions budgétaires contraintes incitent à développer dans la rigueur, ce qui ne signifie pas rigidité et immobilisme.

Yannick GUILLO

Président de la Brie Nangissienne